



MAIRIE

DE

QUEYSSAC-LES-VIGNES

CORRÈZE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2023

L'An Deux Mille Vingt trois le 12 janvier, à 20h45, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Queyssac-les-Vignes, sous la présidence de Monsieur ROCHE Jean-Louis, Maire.

Date de la convocation : le 5 janvier 2023

Secrétaire : TERRIEUX-SER Marie

Présents : M ROCHE J.L, Mme SEMBILLE, Mme TERRIEUX-SER, Mme NEUVILLE, M GARRET, M BLATY, Mme REBOTIER, M CELLES

Absente excusée : M GAUBERT, Mme FORTIER

Absente ayant donné procuration : M ROCHE Alain a donné procuration à M ROCHE Jean-Louis

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8+1

Votants : pour : 8+1 contre : abstention :

Ordre du jour :

- désignation du secrétaire de séance
- demande de subvention DETR – travaux église
- Groupama – projets de contrats 2023
- Questions diverses

DELIBERATION N° 1/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – TRAVAUX EGLISE

Monsieur le maire propose à l'assemblée de demander une subvention DETR pour les travaux dans l'église.

Il informe l'assemblée que le taux de subvention « taux pivot » serait de 45%.

Il rappelle également que les travaux s'élèvent à 84128.00 € ht pour le lot restauration intérieure – maçonnerie et 16450.00 € ht pour le lot restauration du réseau électrique.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, acceptent cette demande de subvention DETR pour les travaux à l'église et autorisent monsieur le maire à signer tout document s'y reportant.

DELIBERATION N° 2/2023 : GROUPAMA

M.le maire informe l'assemblée qu'il convient de valider les nouvelles propositions de Groupama, sachant que les fours ont été rajoutés, ainsi que les toilettes publiques et l'espace de loisirs.

- Petit tracteur : 200.07 € ttc – « titane pro »
- Villassur : 2952.53 € ttc
- Mission collaborateur : 399.99 € ttc

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus une procuration valident ces nouveaux contrats et autorisent M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires.

DELIBERATION N° 3 /2023 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

Monsieur le maire propose à l'assemblée de demander une subvention DETR pour des travaux d'aménagement d'espaces publics.

Il informe l'assemblée que le taux de subvention « taux pivot » serait de 40%.

Il rappelle également que les travaux s'élèvent à 5033.95 € ht.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, acceptent cette demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement d'espaces publics et autorisent monsieur le maire à signer tout document s'y reportant.